

CONDITIONS GENERALES APPLICABLES A L'OFFRE FIBRE (VERSION TEST)

Version du 25 janvier 2013

1. OBJET ET PREAMBULE

1.1 Généralités

Les présentes Conditions Générales sont applicables à la Version Test de l'offre « Fibre » pendant la Période de test mise en œuvre par NordNet pour les habitants de la Zone géographique dont le logement peut être raccordé à la Fibre.

Elles ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles, d'une part NordNet Vous fournit le Service et le Matériel visés dans l'offre pendant la Période de test, et d'autre part, Vous accédez et utilisez ce Service et le Matériel associé pendant la Période de test.

1.2 Version Test

La Version Test est une version de l'offre « Fibre » ayant vocation à être testée afin d'aider NordNet à relever les dysfonctionnements et imperfections du Service et ayant pour but la mise au point d'une version de l'offre pouvant être commercialisée (ci-après la « Version Test »).

Elle suppose donc une collaboration active du Client avec NordNet et est réservée à un cercle restreint de Clients choisis par NordNet et/ou par le Délégué parmi ceux qui ont manifesté leur intérêt pour tester le Service et adresser leurs remarques et suggestions à NordNet.

Le Client reconnaît donc que l'offre « Fibre » dans sa Version Test est fournie « en l'état », sans que NordNet ne puisse garantir de quelque manière que ce soit la qualité du Service et notamment l'absence d'erreurs, de bugs ou d'interruptions du Service ni la fourniture des débits annoncés.

NordNet Vous recommande donc de maintenir, pendant l'exécution du Contrat, la connexion à Internet dont Vous disposeriez déjà, ainsi qu'une ligne téléphonique classique en complément de celle qui Vous est fournie dans le cadre du Service de VoIP, ce afin de pouvoir les utiliser en cas d'urgence et dans l'hypothèse où le Service fourni par NordNet serait interrompu.

L'absence de rémunération du Service est considérée comme une contrepartie de l'absence de garantie visée ci-dessus.

1.3 Collaboration du Client pendant la Période de test

Le Client reconnaît que le succès de la Période de test nécessite qu'il accepte de collaborer avec NordNet, c'est-à-dire notamment qu'il accepte de répondre aux questions que NordNet pourrait lui poser s'agissant du Service et de faire part de ses remarques ou suggestions afin d'améliorer ou corriger le Service.

Aussi, le Client s'engage à collaborer étroitement avec NordNet pendant la Période de test du Service et reconnaît que cet engagement constitue une condition essentielle du présent Contrat, sans laquelle NordNet n'aurait pas accepté de contracter avec lui.

Dans ce cadre, le Client s'engage notamment à :

- utiliser le Service, en ce compris l'ensemble des fonctionnalités qu'il propose (Service d'accès à Internet, Service de VoIP, Service de messagerie...) pendant toute la durée de la Période de test,
- répondre aux questions ou enquêtes qui lui seront adressées par NordNet et/ou le Délégué à propos du Service,
- communiquer à NordNet un numéro de téléphone et une adresse de courrier électronique permettant d'entrer directement en contact avec lui,

- répondre à toute demande qui lui serait adressée par NordNet afin de tester le Service (par exemple : redémarrer le Matériel mis à disposition) et transmettre les résultats de ces tests à NordNet,
- indiquer à NordNet, avant la fin de la Période de test, s'il souhaite continuer à bénéficier du Service et le cas échéant souscrire à l'offre qui lui sera proposée par NordNet.

En outre et dans ce cadre, le Client accepte que son adresse de courrier électronique et son numéro de téléphone soient communiqués au Déléataire qui pourra dès lors le contacter pour toute question relative au Service.

A défaut pour le Client de respecter cette obligation de collaboration, NordNet pourra résilier le présent Contrat comme indiqué à l'article « Résiliation pour faute ».

2. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat, y compris le Bon de commande, ou dans tout autre document émanant de NordNet se rapportant à l'offre y compris dans le préambule de ces documents :

Adresse principale : adresse de messagerie électronique déclarée par le Client lors de la commande ou créée et mise à votre disposition par NordNet lors de la souscription à un Service d'accès à Internet. Cette adresse de messagerie électronique est notamment destinée à recevoir les informations liées à l'offre souscrite.

Bon de commande : formulaire de souscription à une offre de NordNet.

Conditions Générales : ensemble des règles générales applicables à la commande et à l'utilisation d'une offre de NordNet.

Contrat : ensemble des droits et obligations des parties concernant l'offre et décrit dans les Conditions Générales et le Bon de commande relatifs à l'offre.

Déléataire : désigne la société DUNKERQUE GRAND LITTORAL NETWORKS, titulaire d'une délégation de service public pour exploiter les infrastructures de Fibre optique sur la Zone géographique.

Fibre : technologie utilisant la fibre optique et permettant d'avoir un accès haut débit au réseau Internet.

Espace Abonné ou Compte Abonné : espace dédié au Client auquel il accède à partir de www.nordnet.com ou www.nordnet.fr en utilisant ses Identifiants et lui permettant d'accéder à certaines informations et d'effectuer certaines actions.

Identifiant(s) : terme désignant de manière générale le login, le nom d'utilisateur et le mot de passe confidentiels qui permet de reconnaître le Client ou toute personne autorisée par le Client à utiliser l'offre.

Matériel : équipements mis à disposition par NordNet dans le cadre de l'offre, et dont les caractéristiques sont présentées sur le Bon de commande.

Période de test : période pendant laquelle l'offre « Fibre » en Version Test est fournie par NordNet à des Clients souhaitant tester le Service dans le but d'aider NordNet à relever les dysfonctionnements et imperfections du Service. Cette Période de test se déroule jusque début avril 2013.

Service(s) : services visés dans l'offre de NordNet.

Service d'accès à Internet : service de connexion entre votre micro-ordinateur et le centre serveur de NordNet, fourni par NordNet, Vous permettant notamment de Vous connecter au réseau Internet et de communiquer par un système de messagerie électronique.

Site NordNet : site Internet consultable à l'adresse www.nordnet.com.

Téléphonie par Internet ou Voix sur IP ou VoIP : Service permettant au Client de se raccorder au réseau de téléphonie sur IP.

Vous ou Client : personne physique ayant souscrit au Service (abonné) et/ou utilisant le Service (utilisateur), quel que soit le mode de souscription utilisé, aux conditions définies dans le Contrat.

Zone géographique : zone du territoire français métropolitain déterminée par le Délégué et regroupant le territoire des communes de Coudekerque-Branche, Cappelle-la-Grande, Fort-Mardyck, Saint-Pol-sur-mer, au sein de laquelle l'offre « Fibre » en Version Test est rendue disponible pendant la Période de test.

3. DESCRIPTION DE L'OFFRE

3.1 Description du Service

3.1.1 Principes généraux

Le Service « Fibre » en Version Test comprend notamment le Service d'accès à Internet via la Fibre, un Service de VoIP, un Service de messagerie électronique et l'accès à un logiciel de Contrôle Parental.

Sont exclues toute utilisation de type mise à disposition de serveur Internet et utilisation d'adresses IP fixe.

Vous vous interdisez d'exercer par le biais du Service sur le Site NordNet ou à partir du Site NordNet une activité à risque, c'est-à-dire une activité qui implique le stockage, la réception ou la transmission de données ou la mise en œuvre d'applications sensibles ou de grande valeur, nécessitant par exemple un fonctionnement à l'épreuve des pannes. NordNet ne sera pas tenue de faire une quelconque vérification à ce titre. En cas de préjudice subi en relation avec une activité interdite, la responsabilité de NordNet ne pourra être engagée.

3.1.2 Débit

Le Service d'accès à Internet via la Fibre Vous offre un accès haut débit mutualisé qui peut atteindre les débits suivants selon l'offre dont Vous bénéficiez :

- Jusqu'à 100 méga bits en réception et en émission,
- Jusqu'à 512 kb/s en réception et en émission.

Les débits maximaux proposés dans le cadre du Service ne sont qu'indicatifs dans la mesure où ils seront fonction du nombre d'utilisateurs connectés simultanément sur un même secteur géographique, mais également de l'infrastructure technique qui va être testée dans le cadre du présent Contrat.

3.2 Matériel

Pour pouvoir accéder au Service, NordNet met à votre disposition les Matériels suivants :

- Un modem/routeur Wi-Fi NordNet Box, qui Vous permet de bénéficier de la VoIP et du Wi-Fi.
- Deux téléphones : à savoir un téléphone sans fil digital et son combiné supplémentaire. Ce téléphone, une fois branché sur la NordNet Box, permet de passer des appels via Internet.

3.3 Téléphonie par Internet

Ce Service nécessite que le Client utilise le modem/routeur NordNet Box.

3.3.1 Présentation

Ce Service permet d'appeler en illimité les téléphones fixes situés en France métropolitaine (Corse incluse) de type 01, 02, 03, 04, 05 et numéros IP de type 09 (hors numéros spéciaux et mobiles, numéros étrangers, numéros surtaxés de type 08 et numéros courts), de bénéficier d'appels gratuits vers le service de messagerie vocale (888) et entre les abonnés à la téléphonie sur IP proposée par NordNet, de consulter le journal des numéros appelés (4 derniers chiffres masqués), de suivre sa consommation sur son Espace Abonné, et de recevoir par courrier électronique ses messages vocaux.

Tous les appels sont limités à deux heures de communication par appel (Vous devez raccrocher et pouvez rappeler votre correspondant ensuite).

Pendant la Période de test, le Client ne bénéficie pas de la possibilité d'appeler les numéros non inclus dans le forfait (numéro spéciaux, numéros surtaxés, numéros courts, mobiles, numéros étrangers...).

3.3.2 La ligne téléphonique IP

Le Service VoIP Vous permet de disposer d'une ligne téléphonique sur IP qui vient en complément de la ligne de téléphonie classique. Un nouveau numéro de téléphone de type 09xxxxxxx Vous sera attribué par NordNet.

NordNet pourra modifier le numéro de téléphone du Client pour motifs légitimes, notamment si l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) impose une telle modification.

Cette ligne téléphonique Vous permettra d'être appelé par toute personne, moyennant le coût d'un appel local (pour tout appel depuis un poste fixe national et sous réserve de l'éventuel surcoût appliqué par l'opérateur de l'appelant) mais également d'appeler l'ensemble des postes fixes dans les limites visées ci-dessus.

Le Client est informé du fait que le Service de VoIP inclus dans l'offre implique qu'il est susceptible de figurer au sein des différents services d'annuaires universels, à moins qu'il ne notifie son opposition à NordNet (cf. article « Notifications »).

3.3.3 Utilisation du Service de Téléphonie IP

L'accès au Service de VoIP ne peut se faire que dans le cadre d'un usage normal ou professionnel limité. Il ne pourra en aucun cas être relié à un appareil de type télécopie.

IMPORTANT : Les appels à destination des services d'urgence (tels que, par exemple, services de police, pompiers, SAMU, etc.) sont automatiquement dirigés vers le centre d'intervention correspondant à l'adresse d'installation du Client.

3.3.4 Qualité de la communication

Vous êtes informé du fait que la qualité de l'écoute et de la communication en général peut être moindre par rapport à la qualité d'une ligne téléphonique classique.

3.4 Contrôle Parental

Il Vous appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger les enfants ayant accès au(x) micro-ordinateur(s) connecté(s) à Internet à raison des contenus qu'ils sont susceptibles de visualiser sur le réseau Internet.

A ce titre, NordNet Vous conseille l'installation d'un logiciel de Contrôle Parental et propose gratuitement le téléchargement de ce type de logiciel aux Clients ayant souscrit un Service d'accès Internet pour la durée de leur abonnement au Service. Les conditions applicables (Conditions Particulières « Produit de sécurité ») sont disponibles sur le Site NordNet ou sur simple demande auprès de NordNet (cf. article « Notifications »).

3.5 Courrier électronique

3.5.1 Adresses électroniques

NordNet met à votre disposition une adresse électronique, appelée « Adresse principale », définie de la manière suivante : login@nordnet.fr. Cette adresse Vous est communiquée personnellement lors de l'envoi de vos identifiants de messagerie.

Vous pouvez demander la création d'adresses électroniques supplémentaires directement au sein de votre Espace Abonné, ou en contactant NordNet comme indiqué à l'article « Notifications », ce dans la limite de cinq (5) adresses électroniques supplémentaires.

Pour ces adresses supplémentaires, Vous êtes libres de déterminer le nom composant l'adresse électronique, à moins que le nom choisi ne soit déjà utilisé par un autre internaute.

Par ailleurs, NordNet se réserve le droit de ne pas octroyer une adresse électronique si elle porte atteinte à l'ordre public français ou étranger, aux droits d'autrui ou aux droits ou à l'image de NordNet.

3.5.2 Consultation de votre courrier électronique

Vous disposez de plusieurs moyens de consulter vos messages :

- un Service en ligne de messagerie appelé « Votre messagerie », accessible à l'aide de vos identifiants de messagerie, dans la rubrique « Votre messagerie » du site www.nordnet.fr. Ce Service Vous permet de consulter vos courriers électroniques, depuis tout ordinateur connecté à Internet et équipé d'un navigateur et ce quel que soit l'endroit où il se trouve.
- Un Service en ligne de messagerie appelé « MobileMail » : lorsque Vous vous connecté au Service « Votre messagerie » via un appareil mobile (téléphone ou tablette), Vous êtes automatiquement dirigé vers une version du Service qui est adaptée aux mobiles.

Ces moyens ne sont pas reliés entre eux.

3.5.3 Acheminement des courriers électroniques

La délivrance d'un courrier électronique est en principe quasi-instantanée. Toutefois, il peut arriver, pour des raisons indépendantes de la volonté de NordNet liées à la nature du réseau Internet ou à l'action des autres fournisseurs d'accès à Internet, que la transmission d'un courrier électronique puisse être différée dans le temps.

En outre, NordNet se réserve le droit de ne pas acheminer vers votre boîte aux lettres électronique les messages dont la taille est supérieure à quinze (15) Mo (Méga Octets) pour les boîtes aux lettres classiques (25 Mo pour les Giga Boîtes aux lettres). Le cas échéant, l'expéditeur pourra être averti de la non délivrance du(des) message(s) concerné(s).

NordNet se réserve le droit de ne pas envoyer les messages dont la taille est supérieure à vingt-cinq (25) Mo (Méga Octets). Le cas échéant, Vous serez averti de la non délivrance du(des) message(s) concerné(s).

3.5.4 Stockage des courriers électroniques

Vous disposez d'un espace de stockage, sur nos serveurs, limité à deux cent cinquante (250) Mo (Méga Octets) par adresse électronique.

Une fois l'espace maximal atteint, les courriers électroniques que Vous avez reçus pourront être bloqués et n'apparaîtront pas dans votre boîte à courriers électroniques.

NordNet se réserve le droit, en cas d'inactivité sur votre adresse électronique pendant une période supérieure ou égale à trois (3) mois, de purger votre compte de messagerie figurant sur le serveur, sans avertissement préalable ni indemnité.

3.5.5 Protection de la messagerie

Les adresses de courriers électroniques mises à disposition par NordNet dans le cadre du Contrat bénéficient d'une protection antivirus et antispam ayant pour objet de Vous aider à filtrer les courriers électroniques dangereux et/ou indésirables sous réserve que les messages transitent effectivement par les serveurs de NordNet (selon le paramétrage choisi par le Client pour son système de messagerie).

S'agissant de l'antivirus de messagerie, Vous êtes informé que ce Service est à même d'identifier les virus connus (et ne peut anticiper les virus non encore développés) et correspondant à la liste de l'antivirus de messagerie ; ceci exclut la possibilité d'identifier tout virus dont le code ne serait pas strictement identique à celui ayant servi de base à l'établissement de la liste précitée.

S'agissant de l'antispam, si le système anti spam de NordNet considère l'un des courriers électroniques que Vous avez reçus comme pouvant être un spam, alors un « tag » sera ajouté à l'objet du message afin que Vous puissiez l'identifier : à titre d'exemple : :-)(ou :-((.

Il Vous est conseillé de vérifier qu'un courrier électronique « légitime » ne figure pas parmi les courriers électroniques marqués comme étant des spams, avant de les supprimer.

4. SOUSCRIPTION ET COMMANDE DE L'OFFRE

4.1 Garanties apportées par le Client

Vous attestez être une personne physique majeure, agissant pour votre compte et disposant de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du présent Contrat.

Si le Client n'est pas utilisateur du Service et du Matériel fournis dans le cadre du Contrat, il reste seul responsable et se porte fort du respect du Contrat par tout utilisateur de ce Service et de son Matériel.

4.2 Souscription à l'offre

Les Conditions Générales en vigueur Vous ont été remises lors de votre commande et sont à votre disposition sur simple demande auprès de NordNet.

Préalablement à toute commande, Vous vous engagez à prendre connaissance des clauses du Contrat, et à soumettre à NordNet toutes vos questions (cf. article « Notifications »). La commande vaut acceptation des Conditions Générales applicables.

Vous pouvez souscrire l'offre en remplissant le Bon de commande. Dans ce cadre, Vous devrez fournir une adresse de courrier électronique valide.

Vous vous engagez à fournir à NordNet des informations actuelles, complètes, exactes et, à maintenir ces coordonnées à jour. Votre commande sera prise en compte à compter de la réception des documents et informations requis.

4.3 Circulation du Contrat

Le Client ne peut céder, transférer, déléguer ou licencier pour quelque cause que ce soit, de façon totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit, les droits et obligations découlant du Contrat à un tiers, sans l'accord écrit et préalable de NordNet.

4.4 Application des Conditions Générales

NordNet peut modifier les Conditions Générales à tout moment.

Les Conditions Générales applicables sont celles en vigueur lors de la souscription sauf modification légale ou réglementaire, voire contractuelle pouvant résulter par exemple de l'ajout d'une fonctionnalité au Service dans sa Version Test.

A l'issue de la Période de test, si Vous souhaitez souscrire à l'offre « Fibre » qui sera proposée par NordNet, Vous devrez accepter les Conditions Générales, tarifs et les éventuelles Conditions Particulières applicables à l'offre Fibre commercialisée qui seront en vigueur à cette date.

5. ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DU CONTRAT ET DROIT DE RETRACTATION

5.1 Durée du Contrat

La durée du Contrat conclu entre NordNet et le Client est fonction de la Période de test, sauf résiliation du Contrat à l'initiative de l'une des parties, dans les conditions définies à l'article « Résiliation ». A l'issue de cette Période de test, le Contrat sera automatiquement rompu.

5.2 Droit de rétractation

Si Vous êtes un consommateur, Vous disposez d'un droit de rétractation en vertu de l'article L.121-20 du Code de la consommation lequel doit être exercé dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la réception de votre commande par NordNet, par lettre simple ou lettre recommandée avec accusé de réception, mentionnant vos coordonnées complètes, le Service concerné ainsi que, le cas échéant votre numéro de Compte Abonné et/ou login.

Le retour du Matériel devra se faire, concomitamment, auprès de NordNet dans les conditions visées à l'article « Retour du Matériel ». Les frais de retour resteront à votre charge (article L.121-20 du Code de la consommation) sauf cas de l'article L121-20-3 du Code de la consommation (indisponibilité de l'offre). Le Matériel ne doit pas avoir été installé ni utilisé car dans ce cas il ne peut plus être considéré comme neuf.

Vous ne pourrez pas exercer votre droit de rétraction si Vous utilisez le Service avant la fin du délai de sept (7) jours francs visé ci-dessus (article L.121-20-2 du Code de la consommation).

Dans tous les cas d'exercice de votre droit, Vous devez être en mesure de justifier le respect de la présente clause.

6. LIVRAISON

6.1 Date de livraison

Les Parties s'entendent pour que la date limite de fourniture du Service ou de la livraison du Matériel corresponde à la date de réception de votre commande complète et valide par NordNet à laquelle s'ajoutent trente (30) jours francs.

6.2 Défaut de livraison

En cas de dépassement de la date de fourniture du Service ou de la livraison du Matériel, non dû à un cas de force majeure, excédant de sept (7) jours la date limite de livraison, Vous pourrez dénoncer le Contrat en adressant une telle demande par voie postale dans les conditions visées à l'article « Notifications ». La commande sera considérée comme résolue à la réception, par NordNet, de la lettre l'informant de cette décision sauf si la livraison est intervenue entre l'envoi et la réception de la lettre.

N'est pas considérée comme un défaut de livraison, la livraison qui intervient au plus tard à la date limite de livraison mais qui n'est pas réceptionnée ou activée par le Client.

6.3 Indisponibilité de l'offre

En cas d'indisponibilité de l'offre commandée, Vous en serez informé dans les meilleurs délais.

6.4 Livraison du Matériel

La livraison du Matériel par NordNet est effectuée en France métropolitaine exclusivement, à l'adresse que Vous avez indiquée au sein du Bon de commande, soit par la remise du Matériel à toute personne présente à cette adresse, soit en cas d'absence, par le dépôt d'un simple avis de mise à disposition.

Vous vous engagez à ne pas retarder ni empêcher la réception du Matériel.

Il Vous appartient, ou à la personne réceptionnant le Matériel pour votre compte, de vérifier la conformité et l'état apparent du Matériel au moment de la livraison et de formuler si nécessaire des réserves motivées, qui devront être confirmées au transporteur, copie adressée par courrier à NordNet par lettre recommandée, dans les trois (3) jours de la réception du Matériel.

En cas de réception d'un Matériel défectueux, celui-ci doit être retourné à NordNet, dans les conditions visées à l'article « Installation du Matériel, propriété et transfert des risques ».

7. DONNEES PERSONNELLES

7.1 Traitement des données personnelles

Au sein du présent article, sont assimilés à la personne de NordNet, ses partenaires et sous-traitants spécifiquement chargés de la commande en ce compris notamment le Délégué et toute personne désignée par lui.

Vous acceptez que NordNet traite, conserve et transmette les données personnelles dans les conditions prévues au sein du présent article.

Ce traitement est réalisé sous la responsabilité de NordNet, représentée par son Président Directeur Général.

L'ensemble des informations recueillies par NordNet est destiné à la prise en compte de votre commande, à l'exécution du Contrat par NordNet ou ses partenaires et sous-traitants, et de toutes les suites qui pourraient en résulter. Le défaut de réponse ou l'inexactitude de leur contenu pourrait empêcher NordNet d'exécuter tout ou partie de sa prestation. Par conséquent, lesdites données doivent obligatoirement être fournies à NordNet, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

En conséquence, NordNet pourra transmettre l'ensemble des informations personnelles Vous concernant à toute autorité et/ou personne devant être légitimement destinataire des informations ou tout partenaire ou sous-traitant de NordNet qui aurait besoin de ces informations pour effectuer les opérations dont il a été chargé par NordNet (notamment maintenance, assistance, recouvrement, etc.). Aussi, tout ou partie de vos données personnelles pourraient être transmises vers des pays situés en dehors de l'Union Européenne.

NordNet prendra toute précaution raisonnable afin de protéger les données personnelles transmises contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisés. Toutefois, en raison du caractère peu sécurisé du réseau Internet, NordNet ne pourra être tenu responsable de l'accès ou de l'interception de vos données personnelles par un tiers sauf en cas de faute de sa part.

NordNet pourra également être amené à conserver certaines des données personnelles Vous concernant, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi et/ou ses déclarations CNIL.

Par ailleurs, NordNet se réserve la possibilité de Vous adresser, y compris par courrier électronique, sauf opposition de votre part dans les conditions prévues au présent article ou dans lesdits courriers électroniques:

- Soit une ou plusieurs lettres d'informations périodiques au titre de l'offre à laquelle Vous avez souscrit,
- Soit des informations promotionnelles relatives à des produits et services analogues à ceux faisant l'objet du Contrat auquel Vous avez souscrit,
- Soit des informations ou offres promotionnelles relatives aux autres produits ou services proposés par NordNet à condition que Vous ayez manifesté votre consentement préalable à recevoir ces informations promotionnelles.

7.2 Exercice des droits liés aux données à caractère personnel

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », Vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations qui Vous concernent. Le cas échéant, Vous pouvez rectifier, compléter et mettre à jour les données à caractère personnel Vous concernant, qui sont inexacts, incomplètes ou périmées.

Vous pourrez exercer l'ensemble de ces droits en adressant votre demande :

- **par lettre adressée à : NordNet, BP 60985, 111 rue de Croix, 59510 Hem, France, ou**
- **par courriel à l'adresse coordonnees@nordnet.com.** Cette adresse email est destinée à recevoir uniquement les demandes ayant pour objet l'exercice de vos droits. Aussi, NordNet se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes adressées par courriel à cette adresse et dont l'objet ne porterait pas sur l'exercice de ces droits.

Votre demande devra être accompagnée de tout justificatif utile et devra préciser :

- l'intitulé du Contrat,
- le numéro du Contrat,
- le numéro d'Abonné,
- l'objet de votre demande,
- l'adresse de courrier électronique concernée.

En cas de demande incomplète, NordNet pourra Vous demander de fournir toute information complémentaire afin de traiter votre demande.

En outre, NordNet pourra Vous demander de justifier votre identité et, dans les cas prévus par la loi, d'exposer vos motifs légitimes avant de répondre à toute demande.

Dans l'hypothèse où Vous demanderiez une copie des données à caractère personnel, NordNet pourra subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction.

7.3 Données de connexion

Afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et notamment les articles L.34-1 et suivants du Code des postes et des communications électroniques, NordNet et/ou ses partenaires conservent vos données de connexion pendant une durée de un (1) an.

Les données de connexion s'entendent des informations rendues disponibles par les procédés de communication électronique, susceptibles d'être enregistrées par NordNet et/ou ses partenaires à l'occasion de vos communications:

- les informations permettant d'identifier l'utilisateur,
- les données relatives aux équipements terminaux de communication utilisés,
- la date, les horaires de chaque communication,
- les données relatives aux autres services complémentaires souscrits auprès de NordNet, et
- les données permettant d'identifier le ou les destinataires de la communication.

NordNet et/ou ses partenaires pourra communiquer tout ou partie de ces données de connexion à toute autorité judiciaire ou administrative en faisant la demande dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

8. IDENTIFIANTS

8.1 Utilisation des Identifiants

Les Identifiants du Compte Abonné ou des utilisateurs comprennent généralement plusieurs codes, login ou mot de passe.

Ces Identifiants sont strictement personnels et confidentiels. Vous ne pouvez en aucun cas les céder ni les concéder, à titre gratuit ou onéreux.

En conséquence, toute utilisation de vos Identifiants est effectuée sous votre entière responsabilité.

En outre, chaque Client dispose d'un accès personnalisé qui doit être utilisé dans le cadre du cercle de famille ou dans un cadre professionnel limité.

8.2 Perte, vol ou utilisation détournée des Identifiants

En cas de perte, de vol ou d'utilisation détournée d'un ou de plusieurs des éléments composant les Identifiants, Vous devez en informer NordNet dans les plus brefs délais (cf. article « Notifications ») et par le moyen le plus approprié au regard de la situation. En cas d'utilisation frauduleuse des Identifiants, votre responsabilité ne sera dérogée qu'à compter de la réception de cette complète information par NordNet.

Par mesure de sécurité, NordNet se réserve le droit d'annuler vos Identifiants après réception et traitement de cette information. NordNet Vous communiquera alors de nouveaux Identifiants par tout moyen approprié dans un délai maximum de trois (3) jours ouvrés (délai de La Poste exclu).

Si elle soupçonne une usurpation des Identifiants (exemple : phishing), NordNet pourra modifier les Identifiants et Vous communiquer de nouveaux Identifiants par tout moyen approprié dans un délai maximum de trois (3) jours (délai de La Poste exclu).

8.3 Modification des Identifiants

Pour modifier les Identifiants modifiables tels que les mots de passe, le Client doit présenter une demande à NordNet (cf. article « Notifications »). Cette modification est gratuite, sauf en cas de modifications répétées de manière illégitime.

9. ACTIVATION - INSTALLATION

9.1 Vérifications préliminaires

Préalablement à toute commande, Vous devez vérifier que votre(vos) micro-ordinateur(s) réponde(nt) à la configuration minimale requise pour le Service et prendre connaissance des éventuelles restrictions qui y sont relatives (disponible sur simple demande auprès de NordNet).

A défaut, NordNet ne pourra être tenue pour responsable d'un éventuel dommage ou dysfonctionnement du Service, dû à un non respect de votre part des consignes d'installation.

9.2 Installation et activation

Lorsqu'une installation est nécessaire, le Service et le Matériel doivent être installés et activés selon les spécifications fournies par NordNet, consultables dans la documentation associée au Service.

A défaut, le Service ne pourra pas être utilisé correctement ou pourra présenter des défauts à l'usage.

L'utilisation de tout logiciel inclus dans l'offre implique l'acceptation des éventuelles conditions de licence de ce logiciel. Vous vous engagez à les respecter.

A titre exceptionnel, NordNet pourrait ne pas donner suite ou décaler la mise à disposition du Service si celle-ci est de nature à ne pas être effectuée dans des conditions satisfaisantes pour Vous, ou les clients déjà raccordés. NordNet Vous en informera dans les quinze (15) jours suivant la réception de votre commande.

10. PROPRIETE DU MATERIEL ET TRANSFERT DES RISQUES

10.1 Installation et désinstallation du Matériel

NordNet n'assume en aucun cas l'installation ou la désinstallation du Matériel, ni les coûts qui leur sont associés.

Vous êtes libre de procéder personnellement à l'installation ou à la désinstallation du Matériel ou de recourir, à vos frais, à un professionnel de votre choix.

10.2 Propriété du Matériel, transfert des risques

10.2.1 Propriété du Matériel mis à disposition

Le Matériel mis à disposition par NordNet dans le cadre de la fourniture du Service reste la propriété pleine et entière de NordNet et ne Vous sera en aucun cas transférée, à moins que Vous ne procédiez au paiement intégral du prix du Matériel (disponible sur simple demande auprès de NordNet). Ce dernier ne peut donc être cédé, donné en location par vos soins ou saisi par vos créanciers.

10.2.2 Charge des risques du Matériel mis à disposition

Vous supportez et assurez la charge des risques de détérioration ou de disparition (sous réserve de l'usure normale ou d'un vice propre au Matériel), de perte ou de vol, résultant de fait d'un tiers dès la réception du Matériel et pendant toute la durée de sa mise à disposition par NordNet. Vous serez donc responsable en cas de réalisation de ces risques.

10.2.3 Défectuosité du Matériel mis à disposition

En cas de défectuosité de tout ou partie du Matériel dont Vous êtes en mesure de nous justifier, NordNet s'engage à remplacer le Matériel ou la partie du Matériel que Vous lui aurez retourné préalablement dans les conditions visées à l'article « Retour du Matériel », sauf si la défectuosité est due à une faute, négligence, maladresse ou malveillance de votre part ou de toute personne ou chose dont Vous avez la garde.

11. RETOUR DU MATERIEL

Chaque fois que Vous devez retourner le Matériel à NordNet, celui-ci doit être retourné à NordNet (cf. article « Notifications »), au complet, en bon état de fonctionnement (sous réserve de l'usure normale ou d'un vice propre au Matériel) dans son emballage d'origine ou un emballage approprié apportant le degré de sécurité nécessaire au transport du Matériel, par un moyen d'expédition identique ou similaire à celui par lequel le Matériel Vous a été livré.

12. ASSURANCE DU MATERIEL

NordNet Vous conseille de prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture des dommages subis et causés par et à l'ensemble des éléments composant le Matériel.

En cas de perte ou de vol de tout ou partie du Matériel, ou encore en cas de détérioration ayant une origine extérieure au Matériel (dommage causé par un tiers, etc...), NordNet Vous facturera tout ou partie du Matériel touchée par le sinistre, au prix de valeur à neuf, à charge pour Vous, si Vous bénéficiez des assurances nécessaires, de Vous rapprocher de votre assureur afin d'en obtenir le remboursement. A réception de votre paiement, NordNet Vous livrera un Matériel équivalent. La somme correspondante pourra être payée par chèque.

En tout état de cause, Vous êtes informé du fait que NordNet ne peut confirmer l'origine du sinistre affectant le Matériel auprès de votre compagnie d'assurances, ni par conséquent les mesures nécessaires afin d'y remédier.

Il appartient donc au Client de fournir à sa compagnie d'assurances tout justificatif que celle-ci pourrait solliciter en vue de procéder au remboursement.

13. INTERRUPTION DU SERVICE - MAINTENANCE

Dans la mesure où le Service est fourni en Version Test, ce afin de pouvoir le tester et le cas échéant l'améliorer ou le corriger, il peut parfois être interrompu par NordNet ou le Délégué dans le cadre d'opérations de tests, de maintenance ou en raison de dysfonctionnements de l'infrastructure technique testée dans le cadre du présent Contrat.

Aussi, Vous reconnaissez que NordNet n'est pas tenue à une obligation de résultat dans la fourniture du Service mais qu'elle s'efforcera de Vous fournir le Service afin que Vous puissiez le tester.

14. CONFIDENTIALITE

L'ensemble des éléments auxquels Vous pourrez avoir accès dans le cadre du Contrat, en ce compris notamment le contenu et le résultat des tests effectués sur le Service, les niveaux de qualité du Service, les techniques, codes informatiques, outils de programmation, logiciels composant le Service, la documentation communiquée par NordNet sur le Service, Vous sont communiqués à titre confidentiel et strictement personnel.

L'ensemble des éléments ainsi déterminés Vous est communiqué pour permettre l'exécution de l'objet du Contrat. Vous ne pourrez en aucun cas Vous prévaloir d'un quelconque droit ou d'une quelconque concession de licence sur le Service et/ou ses composants.

Vous vous engagez pendant toute la durée du Contrat et pendant les cinq (5) ans qui suivront sa cessation, à :

- garder ces éléments confidentiels et à ne pas les divulguer ou les communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, sauf à être en mesure de prouver que l'information est dans le domaine public sans faute ni négligence de votre part,
- ne rien entreprendre qui soit susceptible de porter atteinte directement ou indirectement à cette confidentialité,
- ne pas les utiliser à d'autres fins que celle de la bonne exécution du Contrat.

Vous vous engagez, à l'issue du Contrat à effacer et/ou détruire le Service et la documentation qui lui est éventuellement associée, quel que soit son support.

15. CONDITIONS D'UTILISATION CONFORME DU SERVICE

15.1 Utilisation légitime du Service

- Vous vous engagez à utiliser le Service dans le respect des législations et réglementations et des autres dispositions contractuelles ou éventuelles licences applicables et Vous interdisez de porter atteinte aux droits des tiers.

NordNet n'est pas tenue de procéder à une quelconque vérification à ce titre. Vous êtes seul responsable des données que Vous consultez, interrogez, stockez, transférez ou téléchargez grâce aux Services de NordNet.

Plus particulièrement mais non limitativement, Vous vous interdisez de stocker, publier, communiquer ou diffuser en ligne, par quelque moyen que ce soit, des contenus illicites quel qu'il soit, tels que des images, écrits, messages écrits ou sonores, films, liens ou tout type de support quel qu'il soit notamment en matière de protection des mineurs (pornographie, pédophilie ...), d'apologie de crimes contre l'humanité, d'incitation à la haine raciale et à la violence, d'atteinte à la dignité humaine, de suicide, de terrorisme, de fraude aux services bancaires, d'adhésion à une secte, d'atteinte au droit à l'image, à la vie privée, de diffamation, d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

- Vous vous interdisez également d'exercer ou de participer de quelque manière que ce soit, activement ou passivement à toute forme de malveillance informatique (phishing, virus...) ou à toute opération de nature à perturber les infrastructures de NordNet (spamming...).
- Vous vous engagez à utiliser le Service personnellement et à ne pas le mettre à la disposition de tiers.
- Si le Service contient un logiciel, Vous vous interdisez de :
 - réaliser toute opération et notamment toute utilisation, reproduction ou communication du logiciel autre que celles prévues dans le texte de la licence qui lui est associée ou prévues au sein des Conditions Particulières du Service concerné,
 - effectuer sur le logiciel toute opération de décompilation, d'ingénierie inverse ou toute opération similaire, (telle que prévue à l'article L.122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle).

En outre, NordNet Vous rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.336-3 du Code de propriété intellectuelle, « La personne titulaire de l'accès à des services de communication au public en ligne a l'obligation de veiller à ce que cet accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'oeuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II lorsqu'elle est requise.

Le manquement de la personne titulaire de l'accès à l'obligation définie au premier alinéa n'a pas pour effet d'engager la responsabilité pénale de l'intéressé, sous réserve des articles L. 335-7 et L. 335-7-1. »

En cas de violation de l'obligation prévue à l'article susvisé, la Commission de protection des droits de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (« HADOPI »), pourrait Vous identifier et Vous envoyer, par voie électronique et par l'intermédiaire de NordNet, une recommandation Vous rappelant notamment l'obligation de surveiller votre accès à Internet et l'existence de moyens de sécurisation permettant de prévenir l'utilisation prohibée de l'accès à Internet.

Si dans les six mois suivant l'envoi de cette recommandation, il est constaté une nouvelle violation de votre obligation de surveiller votre accès à Internet, la Commission de protection des droits de l'HADOPI pourrait Vous adresser une nouvelle recommandation assortie d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de persistance des faits, la HADOPI peut en informer le Tribunal correctionnel.

Dans ce cadre, le juge qui constaterait que Vous avez fait preuve d'une négligence caractérisée en ne sécurisant pas votre accès à Internet peut Vous condamner à l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe et prononcer la peine complémentaire de suspension à l'accès à Internet pour une durée maximale d'un (1) mois, assortie de l'interdiction de souscrire pendant cette période un autre contrat portant sur un service de même nature auprès de tout opérateur.

Par ailleurs, si Vous vous rendez coupable d'actes de contrefaçon, c'est-à-dire si Vous portez atteinte à des droits de propriété intellectuelle via votre accès à Internet, le juge pourra Vous condamner à une peine pouvant aller jusqu'à 3 (trois) ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende, ainsi qu'à une peine complémentaire de suspension de votre accès à Internet pour une durée maximale d'1 (un) an, assortie de l'interdiction de souscrire pendant cette période un autre contrat portant sur un service de même nature auprès de tout opérateur.

NordNet rappelle enfin que le piratage nuit à la création artistique et à l'économie du secteur culturel et qu'une offre légale est accessible sur Internet afin de télécharger des contenus culturels licitement dans le respect des droits d'auteur et des droits voisins.

15.2 Respect des droits de NordNet

Le contenu du Site NordNet et la documentation associée aux offres qui Vous sont rendus accessibles, le sont pour les seuls besoins de l'exécution du Contrat et ne peuvent être réutilisés à d'autres fins.

Sans préjudice de l'article « Traitement des données personnelles », Vous reconnaissez que NordNet est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce, pour le monde entier et que ces bases peuvent contenir les informations que Vous avez transmises à NordNet au titre du Contrat et toute information que NordNet aurait pu obtenir dans le respect de la loi Informatique et Libertés.

En conséquence, Vous vous interdisez de porter atteinte de quelque manière que ce soit, à ces éléments pouvant par ailleurs faire l'objet de droits de propriété intellectuelle. Toute utilisation, représentation ou reproduction, directement ou indirectement, hors de l'utilisation normale du Service ou Matériel, peut constituer une contrefaçon au titre du Code de la Propriété Intellectuelle et est passible de poursuites judiciaires.

15.3 Signalement

Si au cours de vérifications temporaires, aléatoires ou provoquées, NordNet découvre l'existence de contenus susceptibles d'être illicites ou contraires à l'image de marque de NordNet (pornographie...), elle pourra Vous demander leur modification ou leur suppression. En fonction des circonstances, le Contrat pourra être résilié de plein droit ou être bloqué sans pouvoir donner lieu à un dédommagement.

NordNet met à la disposition des internautes un dispositif de signalement des contenus illicites. NordNet Vous rappelle à cet égard que le fait pour toute personne, de présenter à un fournisseur d'accès à Internet ou à un fournisseur d'hébergement, un contenu ou une activité comme illicite dans le seul but d'en obtenir le retrait ou d'en faire cesser la diffusion et alors qu'elle sait que le contenu ou l'activité n'est pas illicite, est puni d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende.

16. BLOCAGE

16.1 Procédure de blocage

Le Service proposé par NordNet doit être utilisé pour les finalités pour lesquelles il est destiné, dans le respect des droits des tiers et de la réglementation. Dans certaines hypothèses, NordNet peut donc être amenée à bloquer en tout ou partie le Service. Le Client est ainsi informé qu'en cas de manquement de sa part à ses obligations contractuelles, relatives notamment au respect des finalités légitimes d'utilisation du Service, de même qu'en cas d'exigence de la loi, d'une autorité agréée (telle que notamment le Registre gérant une extension de nom de domaine, UDRP, ADR, HADOPI ...) ou d'une décision de justice exécutoire, de même que dans l'hypothèse où l'utilisation du Service serait de nature à mettre en péril la qualité des services fournis par NordNet, à ralentir considérablement les services, ou encore en cas d'usage anormal ou abusif du ou des Service(s) tels que Spamming, Phishing, Publipostage, usurpation de compte ou de services, NordNet pourra bloquer sans préavis ni indemnité, tout ou partie de la mise à disposition du Service et suspendre l'exécution du Contrat ou tout ou partie de votre Compte Abonné tant que Vous n'avez pas remédié au non-respect invoqué ou exécuté la décision de justice précitée. NordNet Vous informera de la mise en œuvre de ce blocage par tout moyen approprié, sous réserve d'avoir déclaré des coordonnées complètes, existantes et à jour.

NordNet pourra toutefois, eu égard à la nature du manquement ou aux manquements répétés ou à l'injonction qui lui sera faite :

- ne pas faire usage de cette faculté de blocage et résilier directement le Contrat conformément à l'article « Résiliation »,
- faire application des dispositions de l'article « Résiliation », même si par le passé, pour les mêmes difficultés, NordNet avait fait application de l'article « Blocage ».

16.2 Conséquences du blocage

Le blocage sera total ou partiel en fonction de sa cause, des Services ou Matériels concernés ou des limites techniques.

Vous demeurez tenu d'exécuter vos obligations de manière habituelle. Seules les obligations de NordNet seront suspendues le temps tant que Vous n'aurez pas remédié aux circonstances ayant provoqué le blocage.

17. RESILIATION

17.1 Résiliation sans faute

17.1.1 Résiliation à votre initiative

Vous pouvez résilier le Contrat à tout moment, en adressant par voie postale votre demande de résiliation datée et signée et rappelant votre numéro d'abonné ainsi que le Service concerné (cf. article « Notifications »).

La résiliation prendra effet dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception par NordNet de la demande de résiliation.

17.1.2 Résiliation à l'initiative de NordNet

NordNet pourra mettre fin au Contrat avant la fin de la Période de test pour tout motif légitime tenant notamment à des considérations techniques et/ou économiques, à l'état du marché ou encore compte tenu du progrès technologique, de la perte d'une autorisation ou agrément, ou de l'arrêt du Service par NordNet. En cas d'arrêt de l'offre, NordNet pourra mettre un terme au Contrat et Vous en avertira par tout moyen approprié, 15 (quinze) jours avant la cessation effective du Service.

17.2 Résiliation pour faute

17.2.1 Blocage préalable

NordNet peut suspendre tout ou partie du Service et suspendre l'exécution du Contrat ou tout ou partie de votre Compte Abonné, conformément aux conditions fixées à l'article « Blocage ».

Cependant, NordNet peut ne pas faire usage de cette faculté de blocage et résilier directement le Contrat conformément à l'article « Résiliation » ci-dessous.

17.2.2 Résiliation

Le Contrat peut être résilié avant son terme par l'une des parties si l'autre manque à ses engagements. Dans ce cas, la partie qui veut résilier le Contrat devra, par lettre recommandée avec accusé de réception, mettre l'autre partie en demeure de respecter ses engagements.

Si, à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la lettre de mise en demeure, l'autre partie ne s'est pas conformée à ses obligations, le présent Contrat sera résilié de plein droit par l'envoi d'une seconde lettre adressée par voie postale conformément à l'article « Notifications ».

Toutefois, dans le cas où la nature des engagements non respectés rendrait impossible pour la partie défaillante de remédier à son manquement, l'autre partie pourra résilier le Contrat de plein droit immédiatement après la constatation du manquement, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

18. CONSEQUENCES DE LA CESSATION DU CONTRAT

18.1 Service

A la cessation du Contrat, le Service sera automatiquement désactivé.

Par conséquent, Vous ne bénéficierez plus de l'offre, ni des services ou des fonctionnalités qui lui sont éventuellement associés.

Il Vous appartient de veiller à sauvegarder les données qui pourraient être stockées ou hébergées par NordNet.

18.2 Restitution du Matériel

Le Matériel éventuellement mis à votre disposition ou loué par NordNet devra être restitué à NordNet dans les conditions visées à l'article « Retour du Matériel », dans les quinze (15) jours suivant la résiliation effective du Contrat.

Si Vous ne vous êtes pas conformé à cette obligation dans le délai de quinze (15) jours à compter de l'envoi d'une mise en demeure par NordNet, Vous serez réputé vouloir conserver le Matériel. Ce dernier pourra dès lors Vous être facturé par NordNet.

18.3 Licence

La cessation du Contrat, par NordNet ou par l'éditeur d'un logiciel, entraîne de plein droit, sans qu'une notification soit nécessaire, la cessation de la totalité des licences éventuellement concédées.

18.4 Accès Espace Abonné

Malgré la cessation du Contrat, Vous pouvez continuer à avoir accès à votre Compte Abonné et à certains services proposés par NordNet.

18.5 Option lors de la cessation du Contrat

Conformément à l'article L.44-1 du Code des postes et des communications électroniques, dans l'hypothèse où Vous changez de fournisseur d'accès à Internet, NordNet Vous offre la possibilité de continuer, pour une durée de six mois à compter de la résiliation, à avoir accès gratuitement (hors coût lié à votre nouvelle connexion à Internet) au courrier électronique reçu sur l'adresse électronique que NordNet Vous a attribuée dans le cadre du Service.

Vous devez en faire la demande expresse au Service Client au moment de la résiliation du Contrat.

19. RESPONSABILITE

19.1 Responsabilité de NordNet

NordNet est responsable des dommages corporels et matériels causés au Client qui résulterait d'une faute de sa part mais ne peut en aucun cas être tenue responsable, quel que soit le type d'action en responsabilité engagée, même si NordNet a été informée de leur possible survenance, sauf règle légale impérative contraire, des catégories de dommages suivants :

- dommages immatériels et/ou parfois qualifiés d'indirects, accessoires, spéciaux y compris les dommages résultant d'une perte de profits, de manque à gagner, de perte de données ou de privation d'usage subis par Vous-même ou par un tiers,
- dommages que pourrait subir tout terminal connecté à Internet ainsi que tout fichier ou logiciel présent sur ledit terminal dans la mesure où le dommage n'est pas lié à une défaillance de NordNet.

Lorsque Vous ou un tiers aura contribué au dommage, la responsabilité de NordNet sera limitée à hauteur de la faute qui lui est imputable, et pour la part contribuant à la réalisation du préjudice.

A titre d'exemple, peut être considéré comme un manquement de la part du Client ou des utilisateurs :

- Les perturbations de votre réseau interne ou dysfonctionnements de votre unité centrale ou des logiciels installés,
- La mauvaise installation ou l'absence d'installation du Service, du Matériel ou logiciel lui étant imputable,
- Le non-respect de la configuration minimale et des incompatibilités entre le Service, le logiciel ou le Matériel et tout type d'élément présent sur votre(vos) micro-ordinateur(s),
- L'utilisation du Service, du logiciel ou du Matériel, non-conforme,
- En cas de négligence de protection de votre installation technique ou de vos logiciels,
- En cas de défaut de communication ou de la communication erronée des informations et pièces requises pour les besoins du Contrat.

En outre, NordNet n'est pas responsable des interruptions du Service, des restrictions d'accès au réseau ou à des serveurs spécifiques connectés au réseau, des variations de qualité du Service qui sont inhérentes à la Période de test ou qui résulteraient d'une action ou d'une omission d'un tiers au Contrat, et qui serait totalement indépendante de la volonté de NordNet.

Vous reconnaissez que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels. La protection de vos installations contre tous types d'intrusions est à votre charge.

NordNet ne pourra être tenue responsable, ni à votre égard, ni à l'égard d'un tiers pour tous les préjudices, pertes et dommages pouvant survenir en raison notamment des éventuels risques sur la santé liés à la mise en place du Wi-Fi (notez qu'en l'état actuel des connaissances, les risques ne sont pas connus) et du fait d'inconvénients liés à la technologie Wi-Fi (baisse de débit, coupure de service liée auxdits inconvénients, utilisation par un tiers des informations transmises et plus généralement du Service ...).

NordNet ne peut être tenue responsable des conséquences dommageables qui résulteraient de l'exécution de toute décision de justice, devenue définitive ou exécutoire et obligeant NordNet à effectuer une action ayant des conséquences sur l'exécution du Contrat.

19.2 Responsabilité du Client

Vous êtes seul(e) responsable de tout préjudice direct causé par Vous-même, aux tiers ou à NordNet, à ses représentants, ses administrateurs, ses préposés, qui résulterait d'un manquement à vos obligations contractuelles ou légales et Vous vous engagez à répondre auprès de ces personnes de toutes les conséquences dommageables et également, et de façon non limitative, en cas de plainte, action, mise en cause ou encore mise en responsabilité, devant quelque juridiction que ce soit, qui pourraient résulter de vos manquements à vos obligations légales ou contractuelles.

20. FORCE MAJEURE

L'inexécution de tout ou partie de ses obligations par l'une ou l'autre des parties ne pourra engager sa responsabilité si l'inexécution est due à un événement de force majeure, tel que prévu à l'article 1148 du Code civil.

21. NOTIFICATIONS

Toutes les notifications ou communications prévues par le présent Contrat seront réputées avoir été valablement délivrées, sauf autre moyen spécifique précisé dans le Contrat, si elles sont adressées soit:

1. par lettre simple adressée :
 - à NordNet: 111 rue de Croix – BP 60985 – 59510 Hem, France,
 - à Vous: à l'adresse postale que Vous avez communiquée à NordNet, inscrite dans votre Compte Abonné.
2. par voie électronique :
 - à NordNet: en ligne via la rubrique « Assistance » du Site NordNet,
 - à Vous: à votre Adresse principale, ou à l'adresse de courriel que Vous avez communiquée à NordNet, inscrite dans votre Compte Abonné, ou par SMS, au numéro que Vous aurez communiqué.

Il Vous appartient d'être en mesure de prouver toute notification ou communication adressée à NordNet. Nous Vous recommandons par conséquent de conserver la preuve de l'envoi et de la date d'envoi de ces notifications ou communications.

Toute mise en demeure (hors spécificités prévues au Contrat) devra être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les conditions définies au Contrat, adressée à l'adresse postale correspondante.

NordNet utilisera principalement le courrier électronique pour Vous informer de tout élément concernant l'offre souscrite ou les éventuelles Options ainsi que les tests. NordNet peut également utiliser les SMS.

Tout courrier électronique sera réputé avoir été reçu quinze (15) jours après son expédition par NordNet, sauf délai plus court précisé dans le courrier électronique envoyé. Si Vous êtes dans l'impossibilité de consulter votre messagerie pendant ce délai, il Vous appartient d'en avertir NordNet par lettre, courrier électronique ou télécopie.

Afin de pouvoir traiter votre notification et pour des raisons de sécurité, toute notification doit être adressée avec copie de tout justificatif utile à l'identification du Client, tel que extrait K-Bis, copie de la carte d'identité, pouvoir, etc., ainsi que les justificatifs de l'objet de la notification de manière lisible. NordNet peut solliciter la communication des originaux sur simple demande.

22. ASSISTANCE

En cas de difficulté technique ayant un lien direct avec l'offre, Vous vous engagez à consulter préalablement l'assistance de NordNet, dans les conditions définies ci-après.

22.1 Assistance téléphonique

L'assistance téléphonique est accessible aux numéros suivants :

- pour l'assistance administrative : 0800 66 55 44 (appel gratuit depuis la plupart des postes fixes),
- pour l'assistance commerciale : 0800 66 55 55 (appel gratuit depuis la plupart des postes fixes),
- pour l'assistance technique : 0892 70 20 33 (0.34 euros TTC la minute).

Ce service est exclusivement réservé à la réponse aux questions liées à l'offre, l'activation, l'installation, le dysfonctionnement et aux éventuelles mises à jour de l'offre.

Les frais de téléphone liés à l'accès à l'assistance téléphonique ne seront pas remboursés par NordNet.

L'assistance sera rendue aux heures habituelles d'ouverture de NordNet.

Les conversations téléphoniques que Vous aurez avec les personnes assurant l'assistance téléphonique de NordNet pourront faire l'objet d'un enregistrement, dans le seul but de veiller à la qualité du service et d'en assurer l'amélioration. Les conversations ne seront pas conservées dans un délai supérieur à soixante (60) jours ni utilisées pour une autre finalité.

22.2 Assistance en ligne

NordNet met également à votre disposition, une assistance administrative, technique et commerciale gratuite, en ligne (disponible sur le Site NordNet, rubrique « Assistance – Écrire à un conseiller – Contactez - nous ») qui couvre les mêmes questions que celles visées au paragraphe « Assistance téléphonique ».

23. RECLAMATIONS – REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS

Toute réclamation relative au Contrat devra être adressée au Directeur de la Relation Clients, Médiateur de NordNet, par l'un des moyens suivants :

1. De préférence, en ligne sur le Site NordNet, en utilisant le formulaire à la rubrique « Nous contacter »,
2. Par lettre à l'adresse suivante : 111 rue de Croix, BP 60985, 59510 Hem, France,
3. Par téléphone au numéro 0800 66 55 44 (appel gratuit depuis la plupart des postes fixes).

en exposant l'objet de votre réclamation, l'intitulé de votre contrat, votre numéro d'Abonné, votre numéro de contrat, les circonstances et vos demandes.

NordNet s'efforcera de répondre dans les meilleurs délais et au plus tard dans le mois suivant la réception de la réclamation.

24. LOI APPLICABLE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

La loi française sera seule applicable au présent Contrat à l'exclusion des règles de conflit.

Le tribunal compétent sera déterminé conformément aux règles de droit commun, sauf si Vous avez la qualité de commerçant.

Pour les commerçants, tout litige entre les parties, relatif à leurs relations commerciales et notamment à la conclusion, l'interprétation, l'exécution et la cessation du présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du lieu du siège social de NordNet, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

25. DISPOSITIONS DIVERSES

25.1 Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions du Contrat était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes du Contrat n'en serait pas affectée.

Dans ce cas, les parties devront, dans la mesure du possible, remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat.

25.2 Tolérance

Le fait pour NordNet de s'abstenir de diligenter un quelconque recours suite à un manquement de votre part à l'une quelconque de vos obligations résultant du Contrat, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

25.3 Frais

Les parties sont chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts y compris les honoraires et débours encourus par elles, en relation avec le Contrat et les opérations qu'il prévoit.

INDEX

1. OBJET ET PREAMBULE

1.1 Généralités

1.2 Version Test

1.3 Collaboration du Client pendant la Période de test

2. DEFINITIONS

3. DESCRIPTION DE L'OFFRE

3.1 Description du Service

3.1.1 Principes généraux

3.1.2 Débit

3.2 Matériel

3.3 Téléphonie par Internet

3.3.1 Présentation

3.3.2 La ligne téléphonique IP

3.3.3 Utilisation du Service de Téléphonie IP

3.3.4 Qualité de la communication

3.4 Contrôle Parental

3.5 Courrier électronique

3.5.1 Adresses électroniques

3.5.2 Consultation de votre courrier électronique

3.5.3 Acheminement des courriers électroniques

3.5.4 Stockage des courriers électroniques

3.5.5 Protection de la messagerie

4. SOUSCRIPTION ET COMMANDE DE L'OFFRE

4.1 Garanties apportées par le Client

4.2 Souscription à l'offre

4.3 Circulation du Contrat

4.4 Application des Conditions Générales

5. ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DU CONTRAT ET DROIT DE RETRACTATION

5.1 Durée du Contrat

5.2 Droit de rétractation

6. LIVRAISON

6.1 Date de livraison

6.2 Défaut de livraison

6.3 Indisponibilité de l'offre

6.4 Livraison du Matériel

7. DONNEES PERSONNELLES

7.1 Traitement des données personnelles

7.2 Exercice des droits liés aux données à caractère personnel

7.3 Données de connexion

8. IDENTIFIANTS

8.1 Utilisation des Identifiants

8.2 Perte, vol ou utilisation détournée des Identifiants

8.3 Modification des Identifiants

9. ACTIVATION - INSTALLATION

9.1 Vérifications préliminaires

9.2 Installation et activation

10. PROPRIETE DU MATERIEL ET TRANSFERT DES RISQUES

10.1 Installation et désinstallation du Matériel

10.2 Propriété du Matériel, transfert des risques

10.2.1 Propriété du Matériel mis à disposition

10.2.2 Charge des risques du Matériel mis à disposition

10.2.3 Défectuosité du Matériel mis à disposition

11. RETOUR DU MATERIEL

12. ASSURANCE DU MATERIEL

13. INTERRUPTION DU SERVICE - MAINTENANCE

14. CONFIDENTIALITE

15. CONDITIONS D'UTILISATION CONFORME DU SERVICE

15.1 Utilisation légitime du Service

15.2 Respect des droits de NordNet

15.3 Signalement

16. BLOCAGE

16.1 Procédure de blocage

16.2 Conséquences du blocage

17. RESILIATION

17.1 Résiliation sans faute

17.1.1 Résiliation à votre initiative

17.1.2 Résiliation à l'initiative de NordNet

17.2 Résiliation pour faute

17.2.1 Blocage préalable

17.2.2 Résiliation

18. CONSEQUENCES DE LA CESSATION DU CONTRAT

18.1 Service

18.2 Restitution du Matériel

18.3 Licence

18.4 Accès Espace Abonné

18.5 Option lors de la cessation du Contrat

19. RESPONSABILITE

19.1 Responsabilité de NordNet

19.2 Responsabilité du Client

20. FORCE MAJEURE

21. NOTIFICATIONS

22. ASSISTANCE

22.1 Assistance téléphonique

22.2 Assistance en ligne

23. RECLAMATIONS – REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS

24. LOI APPLICABLE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

25. DISPOSITIONS DIVERSES

25.1 Divisibilité

25.2 Tolérance

25.3 Frais